



**INSTRUCTIONS DE COURSE
VOILE LEGERE 2017-2020**

27ème Edition REGATE DES ZEBRES – VOILE LEGERE

Ouverte aux DERIVEURS ayant un RATING < 1300
(4° manche championnat départemental dériveurs inter-série 2019)

**Ouverte aux PLANCHES A VOILE à dérive
(avec classement WINDSURFER LT)**

Grade : 5B

Samedi 22 JUIN et Dimanche 23 JUIN 2019

Lieu : La RANCE (entre Plouër-sur-Rance, et la Tourelle des Zèbres)

Autorité Organisatrice : SN BAIE DE SAINT-MALO / CN RANCE FREMUR

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sous le chapiteau SNBSM à Plouër-sur-Rance et/ou dans les locaux du **CN RANCE FREMUR**

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet,

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Face au locaux du **CN RANCE FREMUR**
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

Samedi 22 juin :

De 9h30 à 12h30 confirmation des inscriptions et remise des dossiers course sous le chapiteau SNBSM à Plouër

13h00 Emargement sous le chapiteau

13h00 Briefing devant le Chapiteau SNBSM et mise à l'eau des bateaux à la cale du CN Rance Fremur.

13h45 1er signal d'avertissement suivant indications données lors du briefing

20h00 soirée des équipages au restaurant de la cale à Plouër-sur-Rance

Dimanche 23 juin :

10h00 1er signal d'avertissement dans la zone Port de Plouër-sur-Rance

17h30 Résultats et remise des prix au CN RANCE FREMUR

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant : Courses à suivre.

- 5.3 Le 23/06/2019 : Pas de signal d'avertissement après **15h00**

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront

- **DERIVEURS** : **FLAMME ROSE**
- **PAV / WINDSURFER LT** : **FLAMME VERTE**

8. LES PARCOURS

8.1 **Le 22/06/2019** : le parcours sera de type RAID, identique à celui prévu pour les habitables (**voir instructions de courses Habitable**). Des instructions plus précises seront fournies lors du briefing .

Le 23/06/2019 : Les parcours sont décrits en **Annexe Parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront

Parcours	Signal
LE 22/06/2019 : Idem Habitables	Voir IC Habitable, précisions lors du Briefing
Le 23/06/2019 : R1, R2, R3, P1, P2	Affiché sur le bateau Comité

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes

Marques de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Pavillon ORANGE sur le bateau Comité	1 : Bouée Tétraédrique ORANGE 2 : Bouée Tétraédrique BLANCHE	Pavillon ORANGE sur le bateau Comité
Bouée Tétraédrique Blanche		Bouée Cylindrique VERTE

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre un **mât du bateau Comité arborant un pavillon ORANGE à TRIBORD** et une bouée Tétraédrique **BLANCHE à BABORD**,

11.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un **mât du bateau Arrivée arborant un Pavillon ORANGE à TRIBORD** et le côté parcours d'une **bouée Cylindrique VERTE à BABORD**

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.1 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

- 14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles *pour les parcours construits* sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>
DERIVEURS WINDSURFER LT	30 mn	40 mn

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a). 15.2

Les bateaux manquant à finir dans un délai de **15 minutes** après le premier bateau de leur série, ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ».

- 15.1 Pour les parcours de type RAID, le temps limite pour finir est laissé à l'appréciation du Comité de Course qui prendra toute disposition pour respecter les horaires prévus dans le programme de l'épreuve.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles auprès du Comité de course et du Jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau de sa série a fini la dernière course du jour.

- 16.3 Des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont impliqués ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située dans les bureaux **du club, au Stade Nautique**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritrus
- Communication radio

17. CLASSEMENT

- 17.1 **2** courses doivent être validées pour valider la compétition

17.2 Courses retirées

Si moins de **3** courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses

Si **3** courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise

18. REGLES DE SECURITE

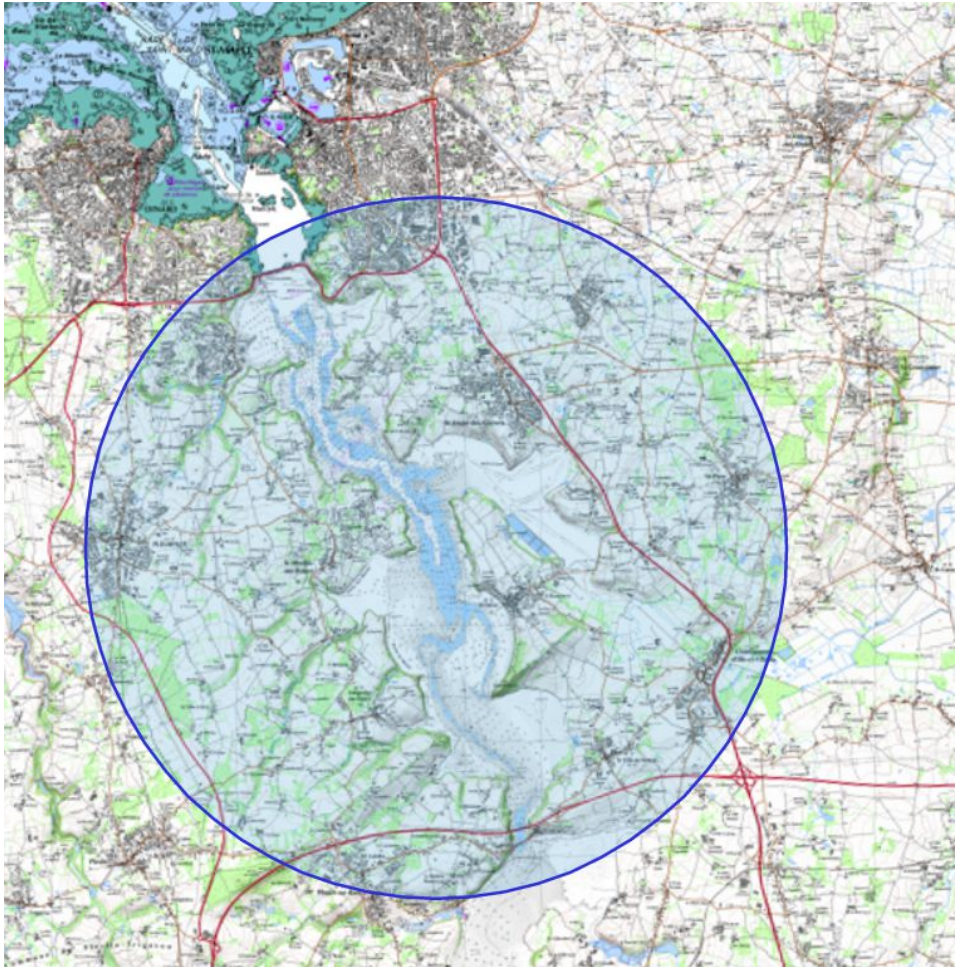
- 18.1 Pour les dériveurs, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau, sans envoi préalable du pavillon Y. Ceci modifie la RCV 40.

- 18.2 Un **émargement** (DEPART et RETOUR) sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après :
- le 1^{er} jour : la confirmation d'inscription vaut émargement de DEPART, mais un émargement au RETOUR sera mis en place.
 - le 2^{ème} jour : un émargement DEPART et RETOUR sera mis en place.
- 18.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première Classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**
- Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.
- 25. COMMUNICATION RADIO**
- Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- Le CANAL VHF qui sera utilisé est :**
- le 77 le samedi 22 Juin
 - le 72 le dimanche 23 juin
- 26. PRIX**
- Des prix seront distribués aux 3 premiers, ainsi qu'à la première féminine de chaque série,
- 27. DECISION DE COURIR**
- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

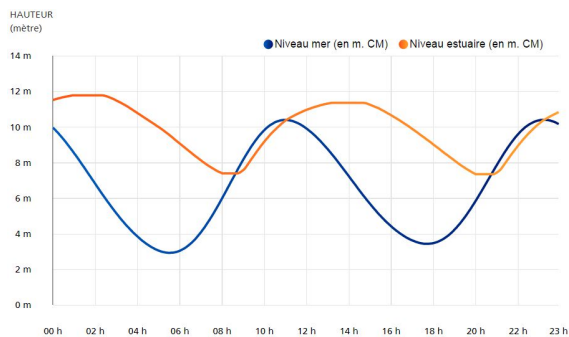
Président du Comité de Course : Hervé DESPRES
Président du Jury : Philippe LAVENANT

ANNEXE « ZONES DE COURSE »



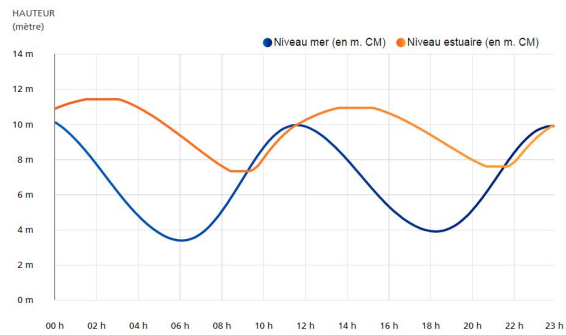
Horaires des Marées en RANCE

Le 22 JUIN 2019



Prévisions qui correspondent au niveau d'eau au marégraphe de Saint-Suliac par rapport au 0 des cartes marines et avec une pression atmosphérique standard, soit + ou - 30 cm d'incertitude (hors décote / surcote mer).

LE 23 JUIN 2019



Prévisions qui correspondent au niveau d'eau au marégraphe de Saint-Suliac par rapport au 0 des cartes marines et avec une pression atmosphérique standard, soit + ou - 30 cm d'incertitude (hors décote / surcote mer).

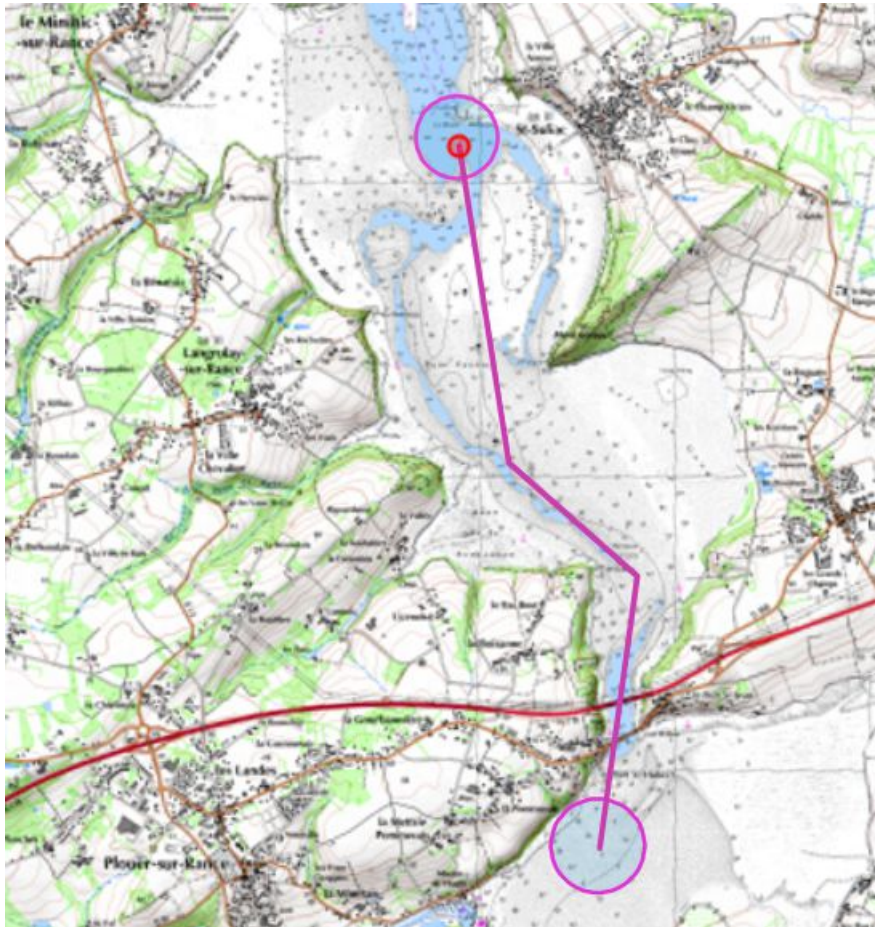
ANNEXE PARCOURS

R1 : Raid de PLOUER-sur-RANCE à SAINT-SULIAC via l'ILE AUX MOINES



DEPART : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course, et le côté parcouru d'une Bouée Tétraédrique Blanche dans la **Zone Plouër-sur -Rance**

ARRIVEE : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau Arrivée, et une bouée cylindrique verte dans la **Zone Saint-Suliac**

R2 : Raid de PLOUER-sur-RANCE à SAINT-SULIAC

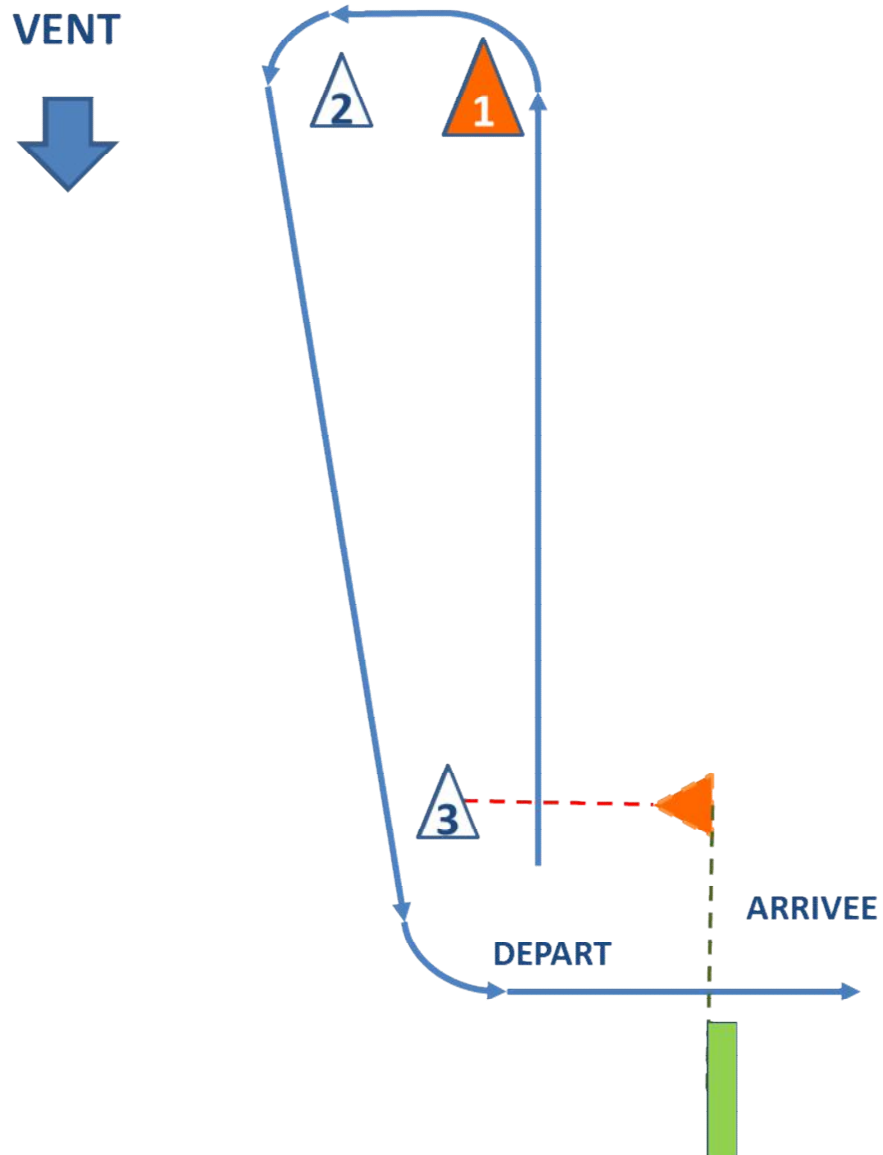
DEPART : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course, et le côté parcouru d'une Bouée Tétraédrique Blanche dans la **Zone Plouer-sur -Rance**

ARRIVEE : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau Arrivée, et une bouée cylindrique verte dans la **Zone Saint-Suliac**

R3 : Raid de SAINT-SULIAC à PLOUER-sur-RANCE

DEPART : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course, et le côté parcouru d'une Bouée Tétraédrique Blanche dans la **Zone Saint-Suliac**

ARRIVEE : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau Arrivée, et une bouée cylindrique verte dans la **Zone Plouër-sur -Rance**

P1 : PARCOURS BANANE Bâbord - 1 Tour**Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée**

P2 : PARCOURS BANANE Bâbord - 2 Tours

Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 - Arrivée

